

Délibération 2025 / 11-11

L'an deux mil vingt-cinq le treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Didier LASSECHERE, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Jean-Jacques BORD, Maurice BESSE, Jean Jacque FAURE, Arnaud PICOUT, Cédric LECOMTE, Anthony BUYS, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ.

Étaient absents : Mme Mireille RECONDU,

Secrétaire de séance : Mme France-Noëlle GIMENEZ.

* * * *

MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT, RUE XENON TOUMIEUX

Monsieur le Maire :

- **rappelle** à ses Collègues que le studio situé dans l'immeuble de la Boucherie, propriété de la Commune, rue Xénon Toumieux, est vacant depuis le 08 juillet 2025,
- **expose** qu'une candidature a été déposé le 24 août 2025 en vue d'occuper ce logement,
- **propose** de retenir cette candidature.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions, 2 contres) :

- **attribue** à compter du 01 décembre 2025 le studio de l'immeuble de la Boucherie, rue Xénon Toumieux,
- **fixe** les conditions d'occupation comme suit :
 - **bail** de 3 mois non renouvelable ;
 - **période de location** : du 01 décembre 2025 au 28 février 2026 ;
 - **montant du loyer hors charge** : 200.00 € par mois, payable le 1er de chaque mois ;
 - **dépôt de garantie** : un mois de loyer ;
 - **état des lieux** : à rédiger avant l'entrée dans les lieux.
 - **charges** à régler en plus du loyer : eau, assainissement, ordures ménagères, taxes diverses ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit bail.

Fait et délibéré en Mairie, le 13 novembre 2025

Le Maire,

Raymond RABETEAU

